



STRUCTURE DE L'ORDRE

L'Ordre est organiquement divisé en trois Cercles : l'**Ordre Extérieur**, le **Tiers Ordre** et l'**Ordre Intérieur**.

► **Ordre Extérieur.**

Tout nouveau Membre de l'Ordre entre d'abord dans l'Ordre Extérieur, et a comme Degré celui de **POSTULANT**. Un **CAHIER** d'Enseignement et le Bulletin d'informations **ALMA**, sur la vie de l'Ordre, sont envoyés à domicile bimestriellement. Le nouveau Membre n'a aucun contact avec les autres Membres de l'Ordre.

► **Tiers Ordre.**

Sur principe de la cooptation, le Frère **POSTULANT** peut être invité, après entretien, à participer aux activités du Tiers Ordre. Il aura comme Degré initiatique celui de **VEILLEUR** et devra alors être présent une fois par mois, sauf aux mois de Juillet et d'Août, dans une Maison Templière, la plus proche de son domicile.

► **Ordre Intérieur.**

Toujours sur le principe de la cooptation, le Frère **VEILLEUR** pourra, après un entretien, être invité à entrer dans la Militia Templi. Il participera alors aux Enseignements préparatoires et pourra atteindre les Degrés de **SERVANT**, **ECUYER** et **CHEVALIER**. La définition des quatre autres Degrés ne se fait qu'à partir de la Militia Templi.

Sagement, la Tradition enseigne que l'exercice du pouvoir doit être limité et équilibré.

A tous les niveaux de l'Ordre des Veilleurs Du Temple, les Responsables sont désignés pour une durée déterminée.

La Massénie ou Maison Templière est l'unité administrative et initiatique de l'Ordre.

Elle regroupe les frères et les soeurs géographiquement proches. Chaque Massénie est sous la responsabilité directe du Commandeur de Maison, assisté de plusieurs frères ou soeurs, en charge d'activités.

La Commanderie Provinciale regroupe plusieurs Massénies. Le Commandeur Provincial est à sa tête, assisté de son Conseil Provincial. Toutes les Provinces de l'Ordre sont rattachées à la Commanderie Générale qui est le centre mondial administratif et initiatique de l'Ordre.

Le Grand Conseil, à la tête duquel se situe le Grand Maître (élu en Conclave, pour 9 années, suivant le rituel médiéval très précis), est le gouvernement de l'Ordre dans le monde entier. Il est formé de douze membres, nommés par le Grand Maître.

Ces Dignitaires vont assumer, avec le Grand Maître, les diverses responsabilités des destinées de l'Ordre, suivant les Directives Premières, héritées des Fidèles d'Amour qui ont décidé, en son temps, de la Résurgence.

Des Conseils Consultatifs sont prévus pour assister le Grand Maître et le Grand Conseil de leurs compétences dans des domaines spécifiques. Le Conseil Magistral est l'exécutif de l'Ordre. Cette Assemblée examine et applique les décisions des Chapitres du **GRAND CONSEIL**.